

Image not found or type unknown



Familliale Urgent !!!!!!!!!

Par **frimbault**, le **14/06/2017 à 17:48**

Bonjour , Ma fille a 32 ans ,elle habite a Mayotte elle n'est pas françaises .Mais moi je suis de nationalité française .Elle avait une carte de résidence de 6 mois puis 3 mois .Je voudrais savoir si elle pouvait bénéficier de mes papiers.Merci

Par **Visiteur**, le **14/06/2017 à 18:45**

Bonjour,
Non, elle ne peut pas "bénéficier de vos papiers".
Pourquoi n'est-elle pas Française et vous mêmes, depuis quand l'êtes vous ?

Par **amajuris**, le **14/06/2017 à 19:45**

bonjour,
vos papiers d'identité prouvent votre identité et ils ne peuvent donc pas être utilisés par d'autres personnes, ce serait une fraude.
salutations